

MCCI (multicrew cooperation instructeur) Instructeur de travail en équipage

RS67 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AEROPYRENEES	39224629400020	Former
AIRWAYS AVIATION ACADEMY	87835164200029	Former
AIRWAYS COLLEGE	41489066500014	Former
ECOLE NATIONALE DE L AVIATION CIVILE	19311256200015	Former
MAT-FC	53438680000013	Former
TRIMAILLE AERO FORMATION	33302042800038	Former
TWIN JET	43793760000033	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Former le pilote au travail en équipage

COMPÉTENCES ATTESTÉES

maîtrise du vol sur aéronefs multipilotes

aptitude au vol sur aéronefs multipilote

aptitude à l'instruction au travail en équipage

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Air Crew Rgt UE n° 1178/2011""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

détenir un CPI, une MPL ou un ATPL dans la catégorie d'aéronef d'instruction,

avoir au moins;

- dans le cas de l'avion, 1500 heures d'expérience de vol entant que pilote en exploitation multipilote,
- dans le cas d'hélicoptères, 1000 heures d'expérience de vol entant que pilote en équipage multiple , dont au moins

350 heures sur des hélicoptères multipilotes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/67/>